

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 févr. 2026

Date d'édition: 4 févr. 2026

Version: 3

BITEX BIMOID

Page 1/11

Bitex RM BETON

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

Bitex RM BETON

UFI:

GQVU-25NA-F99U-XP4

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

Matériaux de revêtement pour applications routières et de construction

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/ revendeur):

Bitex Bimoid

Wilhofsweg 9

CH-6275 Ballwil

Switzerland

Téléphone: +41 449 60 10

Télécopie: +41 449 60 75

E-mail: info@bitexbimoid.ch

Site web: <https://www.grisard.ch/bitex-bimoid>

E-mail (personne compétente): haefliger@encoma-osh.net

1.4. Numéro d'appel d'urgence

France: numéro ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59.

Belgique: Centre antipoisons +32 070 245 245

Suisse: Tox Info Suisse, Zürich +41 (0)44 251 51 51 ou 145 en Suisse (informations en Allemand, Français, Italien et Anglais)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
liquides inflammables (<i>Flam. Liq. 3</i>)	H226: Liquide et vapeurs inflammables.	D'après les données d'essais.
Corrosion cutanée/irritation cutanée (<i>Skin Irrit. 2</i>)	H315: Provoque une irritation cutanée.	Méthode de calcul.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée (<i>Skin Sens. 1</i>)	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.	Méthode de calcul.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique (<i>STOT SE 3</i>)	H335: Peut irriter les voies respiratoires.	Méthode de calcul.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 févr. 2026

Date d'édition: 4 févr. 2026

Version: 3

BITEX BIMOID

Page 2/11

Bitex RM BETON

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



GHS02
Flamme



GHS07
Point d'exclamation

Mention d'avertissement: Attention

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:

Acrylate d'éthylhexyle; Méthacrylate de méthyle

Consignes en cas de risques physiques

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
------	----------------------------------

Consignes en cas de risques pour la santé

H315	Provoque une irritation cutanée.
------	----------------------------------

H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
------	--------------------------------------

H335	Peut irriter les voies respiratoires.
------	---------------------------------------

Informations supplémentaires sur les dangers: aucune

Conseils de prudence Prévention

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
------	----------------------------------------------------------------------------

P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
------	-----------------------------------------------------------------------------------

Conseils de prudence Réaction

P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
--------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
-------------	------------------------------------------------------------------

2.3. Autres dangers

Autres effets néfastes:

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

Le mélange ne contient pas $\geq 0,1$ % de substances qui ont des propriétés de perturbation du système endocrinien selon le règlement (CE) n° 1907/2006, article 59(1), le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 févr. 2026

Date d'édition: 4 févr. 2026

Version: 3

BITEX BIMOID



Page 3/11

Bitex RM BETON

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

Identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 103-11-7 N°CE: 203-080-7 Numéro d'index: 607-107-00-7 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119453158-37	Acrylate d'éthylhexyle STOT SE 3 (H335), Skin Irrit. 2 (H315), Skin Sens. 1 (H317)  Attention Estimation de la toxicité aiguë ETA (par voie orale) = 5 750 mg/kg ETA (dermique) = 7 500 mg/kg	10 - ≤ 25 pds %
n°CAS: 80-62-6 N°CE: 201-297-1 Numéro d'index: 607-035-00-6 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119452498-28	Méthacrylate de méthyle Flam. Liq. 2 (H225), STOT SE 3 (H335), Skin Irrit. 2 (H315), Skin Sens. 1 (H317)  Danger Estimation de la toxicité aiguë ETA (par voie orale) 7 900 mg/kg ETA (dermique) > 5 000 mg/kg	3 - ≤ 10 pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Éloigner la victime de la zone dangereuse. Enlever les vêtements souillés, imprégnés En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. Faire boire 1 verre d'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). NE PAS faire vomir. Consulter un médecin en cas de malaise.

Protection individuelle du premier sauveteur:

Utiliser un équipement de protection personnel.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Corrosion cutanée/irritation cutanée. Réactions allergiques. Irritation des voies respiratoires. Maux de tête.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Jet d'eau pulvérisée, mousse résistante à l'alcool, Poudre d'extinction, Dioxyde de carbone (CO₂).
Combattre les incendies vastes à l'aide d'un jet diffus d'eau ou de mousse résistante à l'alcool.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 févr. 2026

Date d'édition: 4 févr. 2026

Version: 3

BITEX BIMOID

Page 4/11

Bitex RM BETON

Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux:

Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

5.4. Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Evacuer les personnes en lieu sûr.

Équipement de protection:

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

6.1.2. Pour les secouristes

Protection individuelle:

Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Retenir l'eau de nettoyage contaminée et l'éliminer.

* 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Éliminer les résidus du produit comme déchet spécial (voir section 13).

Pour le nettoyage:

Outils de travail: Solvant

Surfaces: Solvants. Laver avec de l'eau et du savon.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7. Protection individuelle: voir rubrique 8. Evacuation: voir rubrique 13.

6.5. Indications diverses

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Des pertes du produits pendant l'application doivent être collectées dans des conteniteurs appropriés et éliminées comme déchets spéciaux.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8). Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Utiliser du matériel électrique antidéflagrant.

Conserver sous clé ou accessible uniquement à des personnes qualifiées ou autorisées. En raison du risque de polymérisation lors du chauffage, refroidir le récipient. Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau. Un refroidissement d'urgence devrait être prévu en cas d'incendie dans les environs. Protégez les récipients fermés contre le réchauffement (augmentation de la pression). Éviter

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 févr. 2026

Date d'édition: 4 févr. 2026

Version: 3

BITEX BIMOID

Page 5/11

Bitex RM BETON

la chaleur. Ne remettez pas les quantités restantes dans les conteneurs de stockage. Assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail. Au moins 7 fois le changement d'air. Éviter la formation d'aérosols.

Mesures de protection incendie:

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Prévoir une mise à terre des récipients, appareillages, pompes et dispositifs d'aspiration. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Protéger des radiations solaires directes.

Demandes d'aires de stockage et de récipients:

Température de stockage recommandée: max. 30°C. Stocker dans une armoire pour produits chimique. Au-dessus de 100 kg: Equiper la zone d'une protection EX (antidéflagrante). S'assurer que d'éventuelles fuites pourront être collectées (p.ex. dans des cuvettes ou bouteilles).

Informations sur l'entreposage commun:

Ne pas stocker ensemble avec: Comburant, fortes; Agent réducteur, fortes; Peroxydes.

Classe de stockage (TRGS 510, Allemagne): 3 - Matières liquides inflammables

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② Valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
CH à partir de 1 janv. 2024	Acrylate d'éthylhexyle n°CAS: 103-11-7 N°CE: 203-080-7	① 5 ppm (38 mg/m ³) ② 5 ppm (38 mg/m ³) ⑤ (Dampf und Aerosol) S SSC
CH à partir de 1 janv. 2024	Méthacrylate de méthyle n°CAS: 80-62-6 N°CE: 201-297-1	① 50 ppm (210 mg/m ³) ② 100 ppm (420 mg/m ³) ⑤ S SSC; Messmeth: INRS NIOSH
IOELV (EU)	Méthacrylate de méthyle n°CAS: 80-62-6 N°CE: 201-297-1	① 50 ppm ② 100 ppm

8.1.2. Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Aucune donnée disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 févr. 2026

Date d'édition: 4 févr. 2026

Version: 3

BITEX BIMOID

Page 6/11

Bitex RM BETON

8.2.2. Protection individuelle



Protection yeux/visage:

Lunettes avec protections sur les côtés EN 166

Protection de la peau:

Porter des gants de protection chimique conforme à la norme EN 374. Le matériel suivant est approprié: Caoutchouc de butyle ou film de laminate, épaisseur 0.4 mm. Temps de rétention normal: min. 6 heures

Protection respiratoire:

Pas nécessaire en cas d'utilisation selon les prescriptons. Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. Protection des voies respiratoires selon EN 136 ou EN 140 avec filtre ABEK-P3.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique: Liquide

Forme: Liquide

Couleur: non déterminé

Odeur: non déterminé

inflammabilité: Aucune donnée disponible

Données de sécurité

Paramètre	Valeur	à °C	① Méthode ② Remarque
pH	Aucune donnée disponible		
Point de fusion	Aucune donnée disponible		
Point de congélation	Aucune donnée disponible		
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	101 °C		① Méthacrylate de méthyle
Point éclair	23 °C		① EN ISO 3680
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible		
Température d'auto-inflammation	252 °C		
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	1,7 - 12,5 Vol-%		② Méthacrylate de méthyle
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible		
Densité de la vapeur	Aucune donnée disponible		
Densité	1,8 g/cm ³	20 °C	
Densité apparente	non applicable		
Solubilité dans l'eau	difficilement soluble	20 °C	
Viscosité, dynamique	Aucune donnée disponible		
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible		

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 févr. 2026

Date d'édition: 4 févr. 2026

Version: 3

BITEX BIMOID

Page 7/11

Bitex RM BETON

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation. Liquide et vapeurs inflammables.

* 10.2. Stabilité chimique

Peut polymériser en présence de substances incompatibles.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Protéger de la chaleur et des rayons de soleil.

10.5. Matières incompatibles

Peroxydes. Agent réducteur, fortes. Comburant, fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Acrylate d'éthylhexyle n°CAS: 103-11-7 N°CE: 203-080-7
DL50 par voie orale: =5 750 mg/kg (Rat)
DL50 dermique: =7 500 mg/kg (Lapin)
Méthacrylate de méthyle n°CAS: 80-62-6 N°CE: 201-297-1
DL50 par voie orale: 7 900 mg/kg (Rat)
DL50 dermique: >5 000 mg/kg (Lapin)

Toxicité orale aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité dermique aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité inhalatrice aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagenicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique:

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 févr. 2026

Date d'édition: 4 févr. 2026

Version: 3

BITEX BIMOID

Page 8/11

Bitex RM BETON

Informations complémentaires:

Aucune donnée disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Acrylate d'éthylhexyle n°CAS: 103-11-7 N°CE: 203-080-7

CL50: 1,81 mg/L 4 d (poisson, *Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel)) OCDE 203

CE50: 1,3 mg/L 2 d (crustacés, *Daphnia magna* (puce d'eau géante)) OCDE 202

ErC50: 1,71 mg/L 3 d (Algues/plantes aquatiques, *Desmodesmus subspicatus*) OCDE 201

Méthacrylate de méthyle n°CAS: 80-62-6 N°CE: 201-297-1

CL50: 311 mg/L 4 d (poisson)

CE50: 69 mg/L 2 d (*Daphnia magna* (puce d'eau géante))

ErC50: 110 mg/L 3 d (Algues/plantes aquatiques)

Toxicité aquatique:

Les critères de classification pour les dommages aux organismes aquatiques ne sont pas remplis.

12.2. Persistance et dégradabilité

Acrylate d'éthylhexyle n°CAS: 103-11-7 N°CE: 203-080-7

Biodégradation: Oui, rapide

Méthacrylate de méthyle n°CAS: 80-62-6 N°CE: 201-297-1

Biodégradation: Oui, rapide

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Acrylate d'éthylhexyle n°CAS: 103-11-7 N°CE: 203-080-7

Résultats des évaluations PBT et vPvB: Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

Méthacrylate de méthyle n°CAS: 80-62-6 N°CE: 201-297-1

Résultats des évaluations PBT et vPvB: Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

L'élimination avec les ordures ménagères est défendue. Contacter un service d'élimination de déchets spéciaux.

13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit

08 04 09 * Déchets de colles et de mastics contenant des solvants organiques ou autres matières dangereuses.

*: Soumis à une documentation.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 févr. 2026

Date d'édition: 4 févr. 2026

Version: 3

BITEX BIMOID

Page 9/11

Bitex RM BETON

Remarque:

Code de déchet CH selon OMoD / Code de déchet UE selon directive UE 2014/955

Code des déchets conditionnement

15 01 04	Emballages métalliques
----------	------------------------

Solutions pour traitement des déchets





Élimination appropriée / Produit:

Résidus du produit sont à éliminer comme le produit (déchet spécial).

Élimination appropriée / Emballage:

Les emballages vides peuvent être recyclés ou éliminés avec les ordures ménagères.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification			
UN 1993	UN 1993	UN 1993	UN 1993
14.2. Nom d'expédition des Nations unies			
LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Méthacrylate de méthyle)	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Méthacrylate de méthyle)	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (methyl methacrylate)	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (methyl methacrylate)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
 3	 3	 3	 3
14.4. Groupe d'emballage			
III	III	III	III
14.5. Dangers pour l'environnement			
Non	Non	Non	Non
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
Dispositions particulières: 274, 601 Quantité limitée (LQ): 5 l Quantités exceptées (EQ): E1 Danger n° (code Kemler): 30 Code de classification: F1 Code de restriction en tunnel: (D/E)	Dispositions particulières: 274, 601 Quantité limitée (LQ): 5 l Quantités exceptées (EQ): E1 Code de classification: F1	Dispositions particulières: 274, 601 Quantité limitée (LQ): 5 l Quantités exceptées (EQ): E1 Numéro EmS: F-E, S-E	Quantité limitée (LQ): 10 l

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Autres réglementations (UE):

Catégories de danger:

- P5a Matières liquides inflammables, Catégorie 1 ou 2

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 févr. 2026

Date d'édition: 4 févr. 2026

Version: 3

BITEX BIMOID

Page 10/11

Bitex RM BETON

- P5b Liquides inflammables
- P5c Liquides inflammables de catégorie 2 ou 3 non couverts par les catégories P5a ou P5b

15.1.2. Directives nationales



[CH] Directives nationales

Notice explicative sur la limite d'occupation

Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (RS 822.115):

Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Classe risque aquatique

Klasse B

Valeur de COV

0

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

* 16.1. Indications de changement

6.3.	Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
10.2.	Stabilité chimique
16.1.	Indications de changement
16.2.	Abréviations et acronymes

Version 3. basée sur la classification selon les directives 1272/2008/EC, 878/2020/UE et 707/2023/UE.

* 16.2. Abréviations et acronymes

ACGIH	Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
BCF	Facteur de bioconcentration
CAS	Chemical Abstracts Service
CE50	concentration efficace 50%
CLP	Classification, étiquetage et emballage
DIN	Institut allemand de normalisation
DNEL	dose dérivée sans effet
ECHA	Agence européenne des produits chimiques
EN	Norme européenne
ES	Exposure scenario
EWC	European Waste Catalogue
ICAO	Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG	Marchandises dangereuses dans le transport maritime international
IMO	International Maritime Organization
ISO	International Standards Organisation
LC ₅₀	Concentration létale médiane
LD ₅₀	Dose létale 50%
MAK	concentration maximale admissible aux postes de travail (CH)
NFPA	Association nationale de protection contre l'incendie
NIOSH	Institut national pour la sécurité et la santé au travail
NOEC	Concentration sans effet observé
OECD	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
OSHA	Administration de la sécurité et de la santé au travail
PBT	persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration prédite sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 févr. 2026

Date d'édition: 4 févr. 2026

Version: 3

BITEX BIMOID

Page 11/11

Bitex RM BETON

RID Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
TRGS Technische Regeln für Gefahrstoffe
UN Organisation des Nations unies
VOC Composés organiques volatils

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Les fiches de données de sécurité des matériaux primaires. Base de données des substances de l'agence européen des substances chimiques. Base de données GESTIS

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
liquides inflammables (<i>Flam. Liq. 3</i>)	H226: Liquide et vapeurs inflammables.	D'après les données d'essais.
Corrosion cutanée/irritation cutanée (<i>Skin Irrit. 2</i>)	H315: Provoque une irritation cutanée.	Méthode de calcul.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée (<i>Skin Sens. 1</i>)	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.	Méthode de calcul.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique (<i>STOT SE 3</i>)	H335: Peut irriter les voies respiratoires.	Méthode de calcul.

16.5. Liste des mentions de danger et/ou des mises en garde pertinentes des sections 2 à 15

Mentions de danger	
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

16.6. Indications de stage professionnel

Le personnel qui s'occupe de l'utilisation, du stockage et du lavage des récipients doit être formé avant de commencer le travail et dans des intervalles réguliers sur les dangers et les mesures de protection à prendre. Cela concerne notamment les mesures de sécurité au travail, la protection de la santé et de l'environnement et le premier secours.

16.7. Indications diverses

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente.